



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLICA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 15 décembre 2021 à 20h00 /
2021eko abenduaren 15eko biltzarra, arratseko 20ak

Date de la convocation / deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
9 décembre 2021 / 2021eko abenduaren 9a	27	19

Etaient présents / hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Francis DOMANGÉ, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Joana IRIGARAY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Anita LACARRA, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA, Thierry TALAZAC

Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :

Thomas OYARZUN (ek) à Thierry TALAZAC (i)
 Nathalie DEJEAN (ek) à Ann SIMON (i)
 Max-Henri BLOT CHAMPENOIS (k) à Ann SIMON (i)
 Antoine COGNAUD (k) à Jean Louis FOURNIER (i)
 Laetitia LAC (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)

Absents/ Hor ez izenak : Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD, Murielle ARREGUI

Secrétaire de séance / idazkaria : Marie Pierre CLAVENAD

2021-74 Création d'un jury de concours pour la maîtrise d'œuvre de la construction d'une nouvelle école/Eskola berri bat eraikitzeko obralariarendako epaimahai baten sorkuntza

La municipalité projette la construction d'une nouvelle école sur le terrain de la propriété Argibelgia, sis rue Burdin Bidea, acquis par la commune suite à une Déclaration d'Utilité Publique et à une expropriation.

La commune a confié la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage au groupement TSA - PIK Ingénierie – (Au) Préalable qui a pour mission, notamment, d'établir le dossier de programmation pour cette opération.

La prochaine étape sera la désignation de l'architecte maître d'œuvre.

La consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre sera lancée suivant le mode de sélection du 'Concours Restreint'. A l'issue de la première phase de la consultation, trois candidats seront sélectionnés.

La procédure de passation de marché public, au terme du concours, sera une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable.

Il appartient au Maître de l'Ouvrage (la Commune) de fixer un certain nombre de détails nécessaires au bon déroulement de la procédure.

Ainsi, la procédure de sélection des candidats prévoit la composition d'un jury qui doit être désigné par délibération du conseil municipal.

Il est proposé la **composition du Jury suivante** :

- M. le Maire, Président du Jury,
- M. Jean Michel Jolimon De Haraneder, 1^{er} adjoint délégué à l'Urbanisme,
- M. Francis DOMANGE, Adjoint à l'Éducation et à la Jeunesse,
- Mme Marie Pierre CLAVENAD, Adjointe aux Finances,
- M. Pascal PEYREBLANQUE, adjoint à l'Environnement et au Développement Durable,
- Mme Anita LACARRA, Adjointe aux Affaires Sociales,
- M. Philippe GIRALDI, conseiller municipal délégué aux travaux,
- Mme Maddalen Narbaitz-Fritschi, conseillère municipale,
- Un représentant de la liste Azkaine Bai,
- Un représentant de la liste Vivre Ascaïn -Azkaine Bizi,
- Trois membres de l'Ordre des Architectes dont l'Architecte des Bâtiments de France,
- Un représentant désigné par le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement),
- Un membre de l'UNTEC (Union Nationale des Économistes de la Construction)

Il est également proposé au conseil municipal de fixer la prime à verser à chacun des trois concurrents admis à présenter un projet à 22 000 € HT maximum.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE la création du Jury pour le concours d'architecte maître d'œuvre chargé de la construction de l'école publique comme suit :

M. le Maire, Président du Jury,

- M. Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, 1^{er} adjoint délégué à l'Urbanisme,
- M. Francis DOMANGE, Adjoint à l'Éducation et à la Jeunesse,
- Mme Marie Pierre CLAVENAD, Adjointe aux Finances,
- M. Pascal PEYREBLANQUE, adjoint à l'Environnement et au Développement Durable,
- Mme Anita LACARRA, Adjointe aux Affaires Sociales,
- M. Philippe GIRALDI, conseiller municipal délégué aux travaux,
- Mme Maddalen NARBAITZ-FRITSCHI, conseillère municipale,
- M. Jérémy SAVATIER conseiller municipal représentant de la liste Azkaine Bai,
- M. Jean Pierre MOUHICA, conseiller municipal représentant de la liste Vivre Ascaïn -Azkaine Bizi,
- Trois membres de l'Ordre des Architectes dont l'Architecte des Bâtiments de France,
- Un représentant désigné par le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement),
- Un membre de l'UNTEC (Union Nationale des Économistes de la Construction)

FIXE à 22 000 € HT maximum l'indemnité à verser à chacun des trois concurrents admis à présenter un projet dans le cadre de cette consultation.

Adopté par 21 voix pour et 3 abstentions (Didier ISASA, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA)

Et ont signé au registre les membres présents / Eta erregistroan hor zirenek izenpetu dute.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.

Pour extrait certifié conforme / Egiatzaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,

Jean Louis FOURNIER

